



Bulletin de liaison CGT des salarié-e-s du Notariat

A diffuser aux membres du personnel – Merci

Le 1^{er} octobre 2024 journée de grève et de manifestation Pour gagner des hausses de salaire et de pension

Les salarié.e.s du notariat comme celles et ceux des autres secteurs d'activités du droit n'ont pas eu de revalorisation de leur salaire à la hauteur de l'inflation entre 2022 et 2024. En effet, l'inflation cumulée sur ces 3 années s'élève à 12,10% or, le montant cumulé des trois augmentations dans la branche s'élève à + 7,70% soit, une perte de presque 5 points de pouvoir d'achat pour les salarié.e.s.

La prochaine réunion de négociation du 19 septembre 2024 porte sur la clause de sauvegarde qui permet de faire le point sur l'évolution du pouvoir d'achat et de procéder au réajustement de la valeur du point pour le reste de l'année. Mais depuis 3 ans, cette clause de sauvegarde n'est qu'un jeu de dupe car le CSN a décidé de ne pas se baser sur les indices officiels (INSEE, Banque de France et Eurostat) mais sur ceux propres au notariat !

Donc, le 19 septembre 2024, nous savons déjà que la négociation sera biaisée pour les salarié.e.s !

L'Insee prévoit provisoirement une inflation à 1,9 % (indice des prix à la consommation août 2024), juste en dessous des 2% qui donne lieu à une hausse automatique du SMIC (Article L.3231-5 du Code du Travail). Si aucun geste politique n'est pris, les salarié.e.s vont encore perdre près de 2% de pouvoir d'achat !

Pourtant, la baisse du niveau de vie est toujours à l'œuvre pour bon nombre de salarié.e.s car les prix continuent d'augmenter. Si le coût de l'énergie a très peu augmenté en un an, ceux des biens de première nécessité, des transports et des hébergements continuent, eux, d'augmenter. Les prix alimentaires en supermarché ont augmenté de plus de 20% sur les trois dernières années.

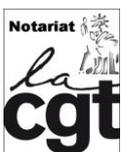
Le gouvernement doit, en priorité répondre à l'urgence sociale en augmentant immédiatement le SMIC et doit tout mettre en œuvre pour augmenter l'ensemble des salaires et des pensions afin de sortir les salarié.e.s et les retraité.e.s de la spirale de perte de niveau de vie dans laquelle elles et ils ont été enfermés.

Ainsi, la CGT revendique, l'indexation automatique de tous les salaires sur les prix ainsi que l'ouverture immédiate de négociations salariales dans toutes les entreprises.

Toutes et tous en grève et en manifestation le 1^{er} octobre 2024 !



Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit de flasher le QR-Code à gauche ou d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Notariat »



Fédération CGT des Sociétés d'études – Secteur Notariat
Case 421 – 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex - Tél. 01.55.82.89.44 - Fax 01.55.82.89.42
Courriel : deploiement.fsetud@cgt.fr – Site : www.soc-etudes.cgt.fr